

**Résumé :**

En 1796, la navigation libre est rétablie dans l'estuaire de l'Escaut. À partir de ce moment, de nombreux navires de commerce affluent vers le port d'Anvers. L'activité sur les quais et plus généralement dans la ville se développe considérablement, drainant *de facto* de nombreux travailleurs venus d'ailleurs. En 1806, les ambitions militaires de Napoléon et l'instauration du blocus continental mettent brutalement fin à cette reprise économique et orientent l'activité portuaire autour des chantiers navals et la protection de l'estuaire de l'Escaut contre les velléités anglaises.

Dans ce contexte en constante évolution, qui s'occupe de la police du port ? Quels sont les objets qui retiennent son attention ? Vu à travers les archives municipales, les acteurs de la police du port apparaissent nombreux et intimement liés aux activités qui s'y déploient. Contrôle des étrangers, contrebande, ouvriers de la marine, déchargement des marchandises sur les quais sont quelques-unes des tâches autour desquelles s'activent une myriade d'agents plus ou moins institutionnalisés tels que les commissaires de police, le préfet maritime, le capitaine du port, les agents des douanes, etc. Notre communication vise à montrer comment ces différents éléments du système policier anversois, entre 1796 et 1816, s'agencent, collaborent et fonctionnent parfois en concurrence.